

Ain todo no es habeado

SOMMAIRE

Le mot
du Maire p.1

Echos
du conseil municipal.... p.2

Informations municipales :
C.C.A.S. p.2

*Infos & documents
administratifs* p.2

Budget..... p.3

P.L.U. p.3

La voirie..... p.4

La sécurisation routière .. p.4

Les logements sociaux ... p.4

Les services techniques .. p.4

La vie des associations :
Culture & loisirs p.5

La joie de vivre p.5

Les parents d'élèves p.6

La bibliothèque p.6

Mirepeix :
Le plan du village p.7

Les informations
de sécurité
et de civilité :

*Divers rappels
Les services d'urgence*... p.8

Coordonnées
Mairie p.8



Bulletin municipal

2021 N° 32

Le mot du Maire

Chères Mirepeichoises, Chers Mirepeichois,

Les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin se sont bien déroulées. Toutefois, nous regrettons la forte abstention qui a atteint 66% au deuxième tour. Marie-Pierre Cabanne, Maire de Gomer et Michel Minvielle, Maire de Bordères, ont été élus Conseillers départementaux. Les principales compétences du Département sont l'action sanitaire et sociale, la gestion des routes départementales, les collèges et la sécurité. Au niveau de la Région, l'élu du territoire est Florent Lacarrère, Maire de Labatmale. Les principales compétences de la Région sont le développement économique, l'aménagement du territoire et de l'environnement, les lycées, la formation professionnelle et la gestion des programmes européens. Nous tenons à les féliciter chaleureusement et nous comptons bien évidemment sur leur investissement pour notre territoire.

Dans un contexte encore difficile, nous espérons que la rentrée scolaire se déroulera dans de meilleures conditions que la précédente. Nous accueillerons un peu plus d'une centaine d'élèves ; les effectifs restent stables au sein de notre groupe scolaire. Avant de penser à la rentrée, nous souhaitons à nos petits Mirepeichois de profiter pleinement de leurs vacances.

Cette rentrée verra aussi la reprise des activités de nos nombreuses associations. Je vous invite à vous adresser à la mairie pour consulter la liste exhaustive de notre tissu associatif. N'hésitez pas à les contacter.

A ce sujet, le Comité des Fêtes organisera son assemblée générale à la rentrée dont la date vous sera communiquée ultérieurement via un flyer. Nous espérons vous y voir nombreux pour la relance de cette association mise en sommeil pendant cette période difficile. Il est important de rappeler que le Comité des Fêtes joue un rôle indispensable dans l'animation de notre village. L'existence même des fêtes de Mirepeix repose sur ses bénévoles.

Avant de se retrouver en septembre, je vous souhaite ainsi qu'à vos proches de passer d'excellentes vacances estivales. Reposez-vous, détendez-vous. Soyez assurés que l'équipe municipale reste à votre écoute et s'investit pleinement au service de tous les Mirepeichois.

Votre maire,
Stephane VIRTO

Echos du conseil municipal :

26 janvier 2021

- Ordinateurs portables pour le groupe scolaire : demande de DETR
- Extension du colombarium au cimetière route de Lagos : demande de DETR
- Le personnel : plan de formation mutualisé du territoire Est Béarn
- Communauté de Communes du Pays de Nay : prise de compétence emploi insertion par la CCPN
- Syndicat mixte du Nord Est de Pau : convention de coopération entre le syndicat, la commune de Baudreix et la commune de Mirepeix
- Agence Paloise de Services (A.P.S.) : convention de mise à disposition du personnel

24 février 2021

- Location d'un logement
- Office National des Forêts : programme forestier 2021 et demandes de subventions
- Budget 2021 : dépenses d'investissement-utilisation des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent dans la limite du quart des crédits
- Communauté de Communes du Pays de Nay : révision du zonage d'assainissement
- Usage de la délégation du Conseil Municipal au Maire

14 avril 2021

- Compte de gestion 2020 du Trésorier
- Compte administratif 2020
- Affectation du résultat
- Fixation des taux des impôts locaux
- Subventions aux associations
- Participation aux organismes publics
- Vote du budget primitif 2021
- Amortissement : centre de secours
- Logements communaux : dommages ouvrages
- S.I.V.U. aide à domicile de la plaine de Nay : prime covid-19
- Centre d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : convention
- Usage de la délégation du Conseil Municipal au Maire

25 mai 2021

- Plan Local d'Urbanisme : arrêt du PLU
- Lien de téléchargement du dossier de PLU
- <http://cloud.apgl64.fr/index.php/s/bU-hCpR1niforah2>
- Un exemplaire papier du dossier de PLU est consultable en mairie
- Demande de subvention
- Devis borne-portique : examen et choix
- Devis panneaux de basket : examen et choix
- Office National des Forêts : restructuration foncière de la forêt communale relevant du régime forestier
- Le personnel : création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe (avancement de grade)
- Le personnel : création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (avancement de grade)
- Le personnel : création d'un emploi d'adjoint technique et création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe
- Délégation du Conseil Municipal au Maire

13 juillet 2021

- Budget : décision modificative n°1
- Budget : décision modificative n°2
- Budget : admission en non-valeur
- Budget : reprise de la provision pour risque contentieux
- Vente de pavés
- Tableau d'affichage sportif : examen de devis
- Extension du colombarium : examen de devis
- Parcelle A353 : servitude et acte notarié
- Adressage
- Motion de soutien aux communes forestières

Infos & documents administratifs

Tout sur le site officiel :

www.service-public.fr

CCAS

Sortie des familles

Malheureusement, cette année encore la sortie des familles préparée par le C.C.A.S. de la commune n'a pu avoir lieu, en raison de la crise sanitaire toujours d'actualité. Souhaitons qu'il soit possible de l'effectuer en 2022 !

Epicerie Sociale.

L'Epicerie Sociale de Coarraze a décidé de s'ouvrir à quelques communes voisines, dont Mirepeix.

Les personnes devant faire face à des difficultés passagères peuvent bénéficier, pour une durée de trois mois, de tarifs très en-dessous de ceux pratiqués en grande surface, sous conditions et sur proposition de l'assistante sociale.

Les modalités d'adhésion seront à voir avec les responsables de Coarraze.

Cette Epicerie Sociale est ouverte aux étudiants, familles, personnes isolées et retraitées.

Personnes vulnérables et isolées

Recensement/ Rappel :

La mairie a mis en place un registre recensant les personnes vulnérables, isolées ou fragiles. L'inscription sur ce registre doit être demandée par la personne elle-même ou par un tiers agissant en son nom, en remplissant le formulaire disponible à la mairie (Téléphone : 05 59 61 11 59).

En cas de déclenchement par le préfet, du plan d'alerte et d'urgence (situation de canicule, épidémie, inondation ...), les personnes inscrites sur ce registre bénéficieront de contacts réguliers afin de leur apporter les conseils et l'assistance nécessaires.

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, étreindre les épaules

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

Les infos municipales :

Budget

Compte administratif 2020.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget.

Les priorités budgétaires annoncées lors du budget primitif 2020 ont été dans l'ensemble réalisées :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- Contenir le taux des taxes locales.
- Autofinancer une partie des investissements de la commune et limiter le recours à l'emprunt à une opération.
- Rechercher les financements extérieurs pour optimiser les restes à charge de la commune.
- Maintenir une épargne nette positive.

Le compte administratif conforme au compte de gestion a été voté à l'unanimité.

Dépenses de fonctionnement réalisées au cours de l'exercice : 549 056,51 €. Recettes de fonctionnement : 599 467,90 €, soit un excédent de fonctionnement de 50 411,39 €.

En investissement, les dépenses sont de 109 073,72 € et les recettes de 28 708,04 €. Résultat de l'exercice : - 80 365,68 €. (Ce déficit d'investissement est dû au commencement des travaux aux logements de l'école fin 2020, alors que les subventions n'ont pas encore été perçues et que l'emprunt n'a été ouvert qu'en 2021).

Budget 2021

Fixation des taux

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune bénéficie cependant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, elle n'a pas la possibilité d'en voter le taux mais elle percevra à ce titre 9562 €.

Le Conseil est donc amené à se prononcer sur le vote des taux de la taxe du foncier bâti et du foncier non bâti. Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux appliqués en 2020. Adopté à l'unanimité.

Précision faite que le taux du foncier bâti de référence pour 2021 comprend le taux départemental de 2020 de 13,20 % reversé aux communes depuis la suppression de la taxe d'habitation.

Les taux des taxes communales sont les suivants :

Taxe d'habitation = 8,29 % (taux gelé en 2019)

Taxe foncière sur les propriétés bâties = 23,13% (9,66 % + 13,20%)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 33,54 %

Budget primitif

Adopté à l'unanimité. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 696 213 € et la section d'investissement à 508 934 €.

Subventions attribuées aux associations

- E.B.B. (Basket) : 1000,00 €
- Amicale des Pompiers du Pays de Nay : 300,00 €
- C.A.U.E. 64 : 280,00 €

Le Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil municipal a approuvé son projet de PLU et envoyé ce dernier aux personnes publiques associées (Conseil Régional, Conseil Départemental, Communauté de communes, DDTM, DREAL, etc.) afin qu'ils émettent un avis avant le 12 octobre.

Vous pourrez donner votre avis sur ce projet de PLU à l'occasion de l'enquête publique qui se déroulera à partir de fin octobre et qui durera un mois. Nous vous rappelons que le projet est consultable en mairie. Vous recevrez un mot dans votre boîte aux lettres pour vous informer du lancement de l'enquête.

Fin 2021, nous amènerons le projet de PLU avec les éventuelles modifications remontées par l'enquêteur public. Le projet ainsi modifié sera soumis au vote du Conseil municipal courant du mois de janvier 2022.



La voirie

Les travaux de voirie du programme 2020 ont été réalisés courant premier semestre 2021 en raison de la pandémie COVID qui a bousculé les calendriers.

Rue du Gabizos, impasse des Ecoles, impasse de La Clef Des Champs : réfection de la chaussée avec pose de « bicouche », création de divers puisards.

Rue du Cami Bieilh : déplacement d'un poteau « ENEDIS », mise en place d'un poteau « ORANGE » et réfection de la chaussée en « bicouche ».

Ces travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'œuvre de l'APGL pour un montant total de 27 213 €. Entreprise retenue : LAPEDAGNE.

Une subvention sur programme de voirie du département de 4727 € a participé au financement de ces travaux.

La sécurisation routière

La Municipalité, régulièrement interpellée par les riverains des routes de Lourdes et de Lagos se plaignant de la vitesse excessive de nombreux automobilistes, a sollicité les services de voirie du Conseil Départemental dont relèvent ces deux routes afin que soit installé un dispositif ayant pour objectif de réduire la vitesse.

Des déhanchements ont été installés à cet effet. Il est à préciser que c'est l'aspect technique qui a défini l'emplacement de ces déhanchements, notamment la présence ou pas de sorties sur la voie.

Ces dispositifs ont été financés dans le cadre des O.S.N.I.



Les Logements communaux

Les travaux de rénovation des deux logements communaux situés impasse des Ecoles ont commencé sous la maîtrise d'œuvre de l'A.P.G.L. (agence publique de gestion locale)

La phase de démolition est terminée. Les deux appartements ont été mis à nus. La pose des nouvelles huisseries est en cours.

Si le calendrier est respecté, la livraison des travaux devrait intervenir début d'année 2022.



Les services techniques

RECRUTEMENT D'UN NOUVEL AGENT COMMUNAL

Eric Pibourret, agent technique au service de la commune depuis de très nombreuses années, prendra une retraite amplement méritée fin 2021. Eric s'est investi pleinement au service de tous les Mirepeichois. Son travail consciencieux et irréprochable a toujours été apprécié de tous. Nous aurons bien évidemment l'occasion de remercier Eric comme il se doit avant son départ.

Nous avons donc recruté un nouvel agent technique. Hervé Bergé, originaire de Montaut, arrivera parmi nous le 1^{er} septembre. Eric et Christophe assureront sa formation et sa bonne intégration. Nous comptons sur vous pour lui réserver le meilleur accueil.



La vie des associations :

Association culture et loisirs Mirepeix

https : mirepeixacl.wordpress.com

Courriel : aclmirepeix@gmail.com

Contact : Francis CAZENAVE

Téléphone : 06 73 21 34 80

Sections : Atelier cuisine, Atelier éveil, Atelier peinture, Chorale, Gymnastique, Qi gong, Yoga stretch, Théâtre. Poursuite des activités de plein air. Sections Marche et montagne, et Marche afghane.

SECTION YOGA- STRETCH

Saison 2021/2022.

Pour se sentir mieux dans son corps, à l'aise dans ses mouvements, se détendre, le Yoga-Stretch est une discipline adaptée à tous les âges et permet de développer souplesse et équilibre, maîtriser sa respiration, lutter contre le stress. Chacun est là pour soi-même au sein d'un groupe, dans une ambiance souriante et bienveillante.

La pratique est proposée les lundis, mercredis, jeudis, salle du 1er étage centre de rencontre H. Prat.

Apportez votre tapis de gym et éventuellement un coussin.

Compte tenu du contexte sanitaire, cette année l'assemblée générale se tiendra courant septembre, afin d'adapter au mieux l'organisation de l'activité.

Animatrice: Eliane LADAGNOUS à partir du 1^{er} septembre 2021.

Renseignements : 06 78 31 99 22

francoise.elhorry@orange.fr

SECTION MARCHÉ ET MONTAGNE

Responsable Francis CAZENAVE

Tous les mardis randonnée marche.

Tous les vendredis randonnée montagne

LE RIDEAU ROUGE

Après de longs mois d'inactivité due à l'épidémie du Coronavirus, la troupe du Rideau Rouge a choisi, pour cette nouvelle saison, une pièce comique d'Eric Assous : « Les belles sœurs »! La saison étant déjà très avancée, la date de la première représentation ne peut être fixée mais la troupe espère pouvoir la jouer dans la période du téléthon, si les conditions sanitaires le permettent.

Le lundi 5 juillet dernier, en réunion au centre de rencontre, le coup d'envoi a été donné, avec 7 personnages. En effet, Carole Monge qui avait déjà participé à l'aventure en 2018 a rejoint la troupe, ainsi qu'une nouvelle recrue en la personne d'Evelyne Nougé-Cazenave qui fera ses débuts théâtraux. Mais, sans aucun doute, le rire sera toujours le fil conducteur.

ATOUT CHŒUR

La chorale Atout Chœur de Mirepeix, avec son nouveau Chef de Chœur, Jacques LA-GARE, et son nouveau répertoire, reprendra les répétitions tous les mercredis de 19 h 00 à 21 h 00, à partir du mercredi 15 septembre 2021, avec le respect des règles sanitaires en vigueur.

Vous aimez chanter ?

La chorale Atout Chœur, forte de ses 35 ans d'expérience avec 35 choristes, attend de nouveaux chanteurs, prêts à aborder des répertoires très variés, à trois ou quatre voix, dans tous les genres, toutes les époques et de niveaux différents.

Il n'est pas exigé de maîtriser le solfège. Rejoignez l'Ensemble vocal : « ATOUT CHOEUR ». Cours d'essai gratuit les deux premiers mercredis de septembre.

Au premier étage du Centre de rencontre, . Place Henri Prat, 17 rue du Centre 64800 MIREPEIX.

Président de section : Philippe ROUSSEAU, prousseau.atoutchoeur@orange.fr
Téléphone : 06 74 46 15 83



La Joie De Vivre

La section gymnastique a clôturé une saison qui n'avait pratiquement pas commencé par un pique-nique organisé à la chênaie de Coarrazze, le samedi 12 juin. A cette occasion, la prof de Gym Monic André qui était là depuis 10 ans a confirmé son départ pour les Hautes-Alpes. C'est donc un nouvel animateur que le président doit trouver pour la rentrée. Pour les autres activités, la reprise s'effectuera tout doucement par un premier goûter le jeudi 9 septembre, puis tous les premiers jeudis de chaque mois. L'Assemblée Générale devrait se dérouler le samedi 8 janvier ??



Pour les autres activités (voyage... etc), le club préfère attendre un peu pour établir un calendrier.

Association des parents d'élèves

L'année scolaire 2020/2021 qui vient de s'achever a malheureusement encore été ponctuée par les restrictions sanitaires, nous empêchant, une nouvelle fois, de faire vivre notre association de parents d'élèves comme nous l'aurions voulu. Tout de même, nous avons pu, grâce aux efforts de tous, financer quelques activités pédagogiques : l'intervention d'une artiste potière auprès des plus petits ou d'un atelier «cirque» pour tous les élèves...

Nous espérons, comme vous tous, retrouver très prochainement un rythme et un fonctionnement associatif plus traditionnel avec davantage de manifestations possibles et de convivialité...

Alors, à très bientôt ! Prenez bien soin de vous !

L'A.P.E.

La Bibliothèque de Mirepeix

Comme tous, la bibliothèque s'est adaptée pendant la pandémie du COVID. Dans le strict respect des consignes sanitaires, nous avons assuré l'accueil en nous adaptant à l'évolution de l'épidémie : drive, limitation du nombre de personnes accueillies, mise en quarantaine des livres rendus, modification des horaires d'ouverture. Nous remercions tous les lecteurs qui ont accepté, avec le sourire souvent, les règles imposées et qui ont attendu sur le pallier que d'autres lecteurs sortent. Le maintien du service public a été apprécié de tous et pendant cette période le service de lecture publique, avec le réseau, a joué son rôle.

Nous constatons avec plaisir que les nouveaux arrivants sur la commune viennent très vite à la bibliothèque avec leurs enfants et nous avons été ravis de les accueillir.

Nous avons des projets à partir de septembre : reprise des animations bébés- jeunes enfants (de 0 à 3 ans), mise en place de

circles de lecture pour partager nos lectures et coups de coeur, et enfin, création d'une boîte à livres en partenariat avec la municipalité.

Rappelons aussi que la mise en réseau des 8 bibliothèques permet à chaque lecteur d'avoir accès aux 30 000 livres disponibles sur le réseau.

Horaires : mercredi : 17h à 19h - Vendredi : 16h30 à 18h30

Fermeture le 9 juillet.

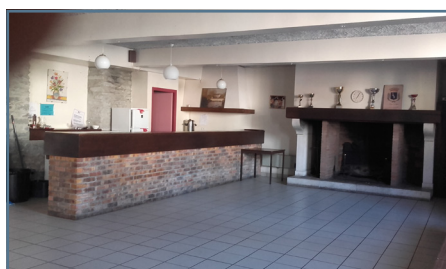
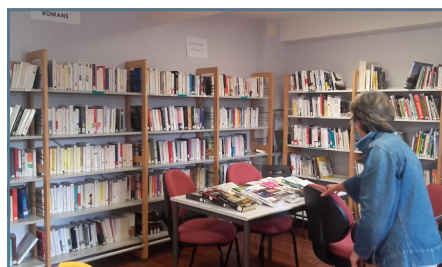
La bibliothèque rouvrira ses portes le mercredi 1er septembre.

Pendant les vacances :

Ouverture les 21 juillet, 4 août et 18 août.

Renseignements :

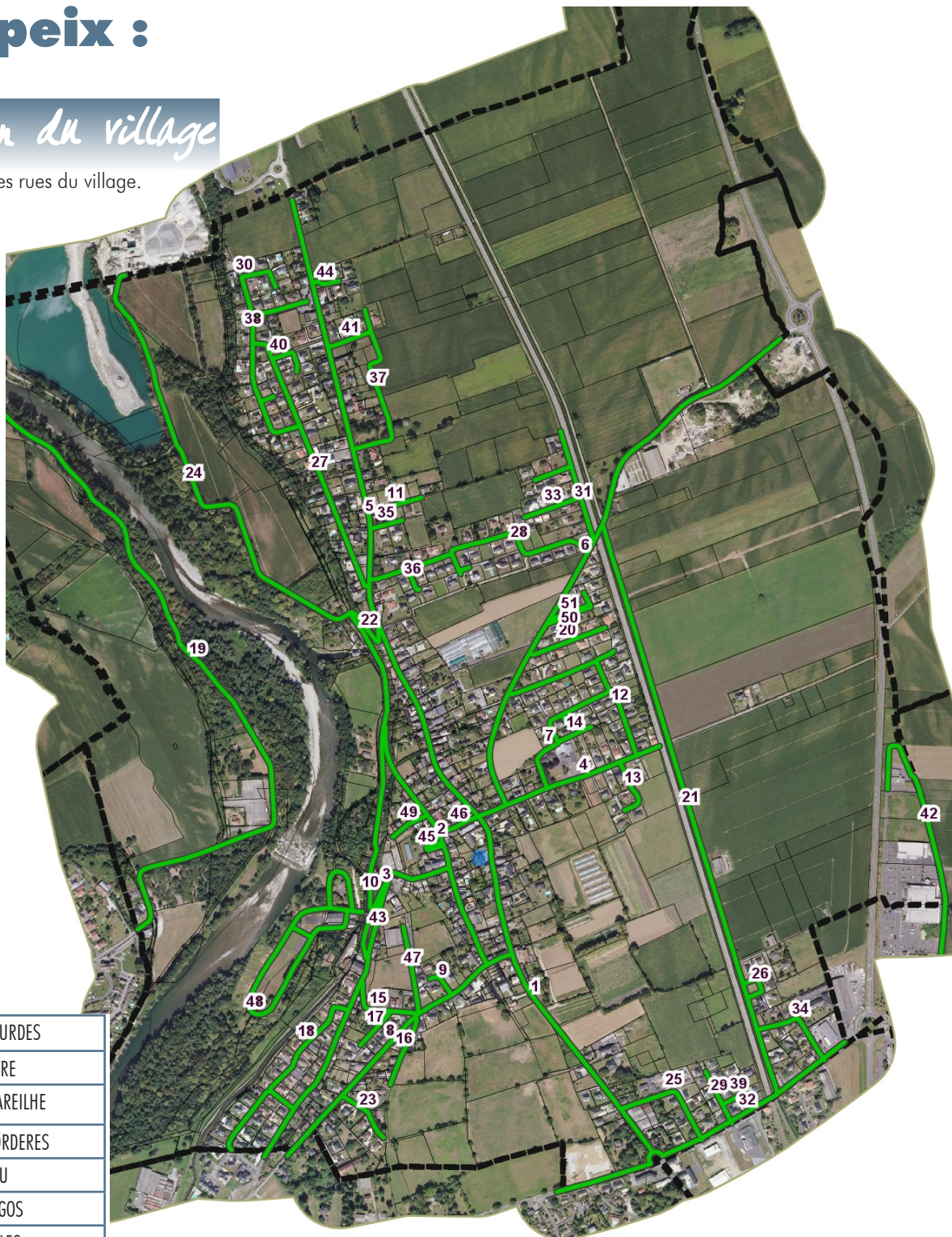
05 59 61 32 08 aux heures d'ouverture de la bibliothèque.



Mirepeix :

Le plan du village

Dénomination des rues du village.
Mirepeix 2021



1	ROUTE DE LOURDES
2	RUE DU CENTRE
3	RUE DE LA BAREILHE
4	ROUTE DE BORDERES
5	ROUTE DE PAU
6	ROUTE DE LAGOS
7	RUE DES ECOLES
8	ROUTE DE NAY
9	IMPASSE PEILLAYRE
10	RUE DES USINES
11	CHEMIN HONTAA
12	RUE DU PRE DU ROI
13	IMPASSE DE L'OSSAU
14	IMPASSE DES ÉCOLIERS
15	CHEMIN DE LA SERRE
16	CHEMIN DE TRILLE
17	IMPASSE CLOS DE LA SERRE
18	RUE LE HAMEAU DU CANAL

19	CHEMIN DE CARDEDE
20	IMPASSE BEL-AIR
21	CHEMIN LATERAL
22	CÔTE LAVIGNE
23	RUE DES PYRENEES
24	CHEMIN DU SALIGA
25	RUE DU GABIZOS
26	LE CLOS DES BOUTONS D'OR
27	CAMI BIELH
28	RUE BELLEVUE
29	RUE DE L'ESTIBETE

30	IMPASSE DU DURBAN
31	CHEMIN DU PETIT CANAL
32	AVENUE CHARLES DE GAULLE
33	IMPASSE DU COQ
34	RUE DU PIC DU MIDI
35	IMPASSE DU SOLEIL LEVANT
36	RUE CLOS FLEURI
37	CAMI D'ANGAIS
38	RUE LES HAUTS DU GAVE
39	IMPASSE DU MONBULA
40	IMPASSE DES ANTHEMIS

41	RUE LA CLE DES CHAMPS
42	CHEMIN DUFAU
43	PLACE DU 19 MARS 1962
44	IMPASSE DE L'ISARCE
45	PLACE HENRI PRAT
46	RUE DE L'ÉGLISE
47	IMPASSE LACROUTS
48	PLACE DE LA BAREILHE
49	IMPASSE DU SOUSTERRÔ
50	LOTISSEMENT GENEDES I
51	LOTISSEMENT GENEDES II

Informations de sécurité et de civilité :

RAPPELS

Quelques règles de civilité qui, respectées par tous, permettront une vie en bonne harmonie.

NUISANCES SONORES CAUSÉES PAR DES CHIENS

Le maire dispose de 3 séries de mesures de police pour mettre fin aux nuisances sonores que les chiens occasionnent. Il doit agir rapidement, car la responsabilité de la commune peut être engagée en cas de carence dans l'exercice de ses pouvoirs de police.

- **1^{ère} mesure :** Le maire peut constater en sa qualité d'officier de police judiciaire, aux termes de l'article R. 1334-31 du code de la santé publique : « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».
- **2^e mesure :** Le maire peut intervenir face à des animaux susceptibles, compte tenu des modalités de leur garde, de présenter un danger pour les personnes. En fonction des circonstances, le maire peut ainsi prescrire au propriétaire de l'animal de prendre les mesures de nature à prévenir le danger, placer l'animal dans un lieu de dépôt adapté ou, dans les cas les plus graves, faire procéder à son euthanasie.
- **3^e mesure :** Il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser les troubles à l'ordre public, et notamment à la tranquillité et à la sécurité publiques. Ces mesures, qui doivent être proportionnées à leur nécessité et qui ne sauraient présenter de caractère général et absolu, pourraient par exemple prendre la forme de prescriptions imposées aux propriétaires de chiens afin que leurs aboiements répétés ne soient pas générateurs de troubles à la tranquillité publique.

En outre, nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse, notamment à La Bareilhe et que leurs déjections doivent être ramassées.

FEUX

Nous rappelons que l'article 84 du Règlement sanitaire départemental stipule que « **Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous autres déchets est également interdit** ». Les déchets devant être apportés à la déchetterie.

BRUITS

L'utilisation d'appareils à moteur thermique (**tondeuses, tronçonneuses ...**) ou électrique (**perceuses, ponceuses ...**) est autorisée pour les particuliers :

- **jours ouvrables** de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- **samedi** de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **dimanche et jours fériés** de 10h00 à 12h00

(Arrêté Municipal du 09/03/2010).

DÉSHERBAGE

Les nouvelles dispositions légales interdisent l'utilisation de produits phytosanitaires. Il convient de rappeler que chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif et qu'il revient à chacun de **maintenir la partie « pieds de murs » en bon état de propreté, au droit de sa façade et en limite de propriété.**

TAILLE DES HAIES

Pour des raisons de bon voisinage il convient de tailler les haies et arbres à 2 m maximum de hauteur, ainsi que les parties dépassant **chez les voisins et sur les voies publiques ou privées.**

L'Article 673 du Code Civil stipule que « celui sur lequel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper... »

Il est particulièrement important de ne pas gêner la visibilité sur la voie publique.

Il est demandé à chacun de veiller à ce que les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux ne dépassent pas sur la voie publique.

DÉCHETTERIE

La déchetterie de Coarraze est réservée à la population de 15 communes dont celle de MIREPEIX.

Conditions d'accès :

L'accès, limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule carrossable de hauteur inférieure ou égale à 2,25 mètres et PTAC inférieur à 3,5T (fourgonnette).

Horaires d'ouverture :

Du 1^{er} octobre au 31 mars :

Du lundi au samedi
de 10h à 12h et de 14h à 18h

Du 1^{er} avril au 30 septembre :

Du lundi au samedi
de 10h à 12h et de 15 h à 19h

BAIGNADE

Il est formellement interdit de se baigner dans le gave ou le canal.

Des panneaux rappelant l'interdiction sont en place. Il n'est pas utile de rappeler combien il est dangereux de sauter dans le canal, du pont de la Bareilhe (faible profondeur, cailloux ou présence possible de verre dans le lit du canal).

Les services d'urgence

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 15 - Nay : 05 59 13 22 40

Animaux errants : Appeler la mairie. Nous avons une convention avec la S.P.A. d'Ibos.

Mairie :

Route de Lourdes - 64800 MIREPEIX

Coordonnées :

Téléphone : 05 59 61 11 59

Télécopie : 05 59 92 92 39

Courriel : mairie-mirepeix@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Mardi : 14h00 à 18h00

Mercredi : 14h00 à 18h00

Jeudi : 14h00 à 18h00

Vendredi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00